

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1041

26 avril 2008

SOMMAIRE

1. Sicav	49963	GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l.	49961
Aerium Antwerp S. à r.l.	49955	IKB International	49949
AGT Investissement S.A.	49959	International Business Group	49923
Arsenal Holdco I	49922	Kantec	49968
Arsenal Holdco II	49923	LEG II Italian Holdings S.à.r.l.	49968
Benelux Property S.à r.l.	49946	LGIG 2 Property C2 S.à r.l.	49922
Bestime S.A.	49926	LGIG Property D4 S.à r.l.	49922
Chartered Finance Corporation S.A.	49923	Marven S.A.	49968
Corsica Paradise S.A.	49925	Norfeu	49924
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l.	49966	Packinvest A.G.	49965
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.	49946	Paepeweg Holding S.A.	49958
Diversified European Credit S.A.	49962	Paxedi S.A.	49945
EM Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	49950	Relative European Value S.A.	49958
European Carbon Fund	49963	Renta Corporacion Luxembourg	49924
Europ Infos S.à r.l.	49954	Roper Luxembourg Sàrl	49946
Fel Partners Duisberg	49964	Sapia S.à r.l.	49960
Fel Partners (Duisberg GP)	49966	Tele2 International Card Company S.A.	49967
Fel Partners Wuppertal	49961	Texere International S.A.	49925
Floralize Sàrl	49954	Tilou Participation S.A.	49924
Golden Finance S.A.	49957	Vincotech Holdings S. à r.l.	49950
GSS III Partners (Duisberg GP) S.à.r.l. ...	49966	W & W Asset Management AG, Luxem- burg	49955
GSS III Partners Duisberg S.à.r.l.	49964		

LGIG Property D4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046152/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LGIG 2 Property C2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.325.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046154/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.638.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2008

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- acceptation de la démission de David Ibnale Tonde en tant que gérant A de la société avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Pour ARSENAL HOLDCO

MERCURIA SERVICES SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046201/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.843.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 mars 2008

L'associé unique a pris la résolution suivante:

- acceptation de la démission de David Ibnale Tonde en tant que gérant A de la société avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Pour ARSENAL HOLDCO II

MERCURIA SERVICES SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046208/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08424. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Chartered Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.

François Georges

Administrateur

Référence de publication: 2008046218/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08322. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

International Business Group, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 122.749.

—
Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 7 mars 2007, Monsieur Nabil Sbai, résident 6, rue Albert 1^{er}, 58000 Nevers (France) a cédé 200 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.- EUR) chacune à Monsieur Morad Sbai, résident 26, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 7 mars 2007, Monsieur Mohand Asbai, résident 6, rue Albert 1^{er}, 58000 Nevers (France) a cédé 50 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.- EUR) chacune à Monsieur Morad Sbai, résident 26, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008046220/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Tilou Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.993.

Nous vous informons par la présente de notre démission, avec effet immédiat, du poste d'administrateur de la société TILOU PARTICIPATION S.A. que vous avez bien voulu nous confier en date du 28 février 2007.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Domels S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008046198/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- le siège social de la société RENTA CORPORACION REAL ESTATE, S.A., associée de la Société a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

- l'adresse de Monsieur Juan VELAYOS LLUIS, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

- l'adresse de Monsieur Enrique VENANCIO FILLAT, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour RENTA CORPORACION LUXEMBOURG

MERCURIA SERVICES SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046195/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Norfeu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.565.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- le siège social de la société RENTA CORPORACION LUXEMBOURG., associée de la Société a changé et est désormais au: 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- l'adresse de Monsieur Juan VELAYOS LLUIS, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

- l'adresse de Monsieur Enrique VENANCIO FILLAT, gérant A, a changé et est désormais au: Via Augusta 252-260, 08017 Barcelone, Espagne.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour NORFEU

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046191/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Texere International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.062.

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 12 mars 2008:

- d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A., TMF Secretarial Services S.A. et TMF Administrative Services S.A. de leur mandat d'administrateur;

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009:

* Madame Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), demeurant professionnellement 1, allée Scheffer;

* Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- de confirmer que le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit:

* Madame Xenia Kotoula, Administrateur;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, Administrateur; et

* Monsieur Paul van Baarle, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008046642/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 10.20 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, née à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour publication
REQUISITION
Amicorp Luxembourg S.A.
Mandataire
M. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2008046640/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.056.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Beck, notary, residing in Echternach.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Bestime S.A., (hereafter the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", having its corporate seat at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 120056, incorporated by notarial deed on September 13th, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C no 2153 of November 17th, 2006.

The meeting is chaired by Mr. Laurent THEISEN, private employee, residing in Osweiler.

The chairman appoints as secretary Mr. Alain ARMANO, private employee, residing in Beaufort.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholder present or represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of several classes of shares.

2. Capital increase to the extent of thirty-seven million four hundred and thirty-three thousand one hundred Euro (€ 37,433,100.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) to thirty-seven million four hundred and sixty-four thousand one hundred Euro (€ 37,464,100.-) by the issue of new shares as follows:

- Fifty thousand (50,000) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Twenty-six thousand three hundred and thirty-one (26,331) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Thirty-five thousand (35,000) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Seventy-eight thousand (78,000) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Eight thousand (8,000) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Five thousand (5,000) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each; and
- Five thousand (5,000) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Ten thousand (10,000) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Fifty thousand (50,000) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each; and
- One hundred and seven thousand (107,000) "Class I Shares" with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

3. Agreement by the existing shareholder to:

- The subscription by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., having its registered office at 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, United Kingdom, registered with the Companies House under UK-OC309507, to thirty-five thousand five hundred and twenty-seven (35,527) Ordinary Shares, eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class A Shares, twenty-four thousand nine hundred and thirty-one (24,931) Class B Shares, fifty-five thousand five hundred and sixty-one (55,561) Class C Shares, five thousand six hundred and ninety-eight (5,698) Class D Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class E Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class F Shares, seven thousand one hundred and twenty-three (7,123) Class G Shares, thirty-five thousand six hundred and sixteen (35,616) Class H Shares and seventy-six thousand two hundred and eighteen (76,218) Class I Shares;

- the subscription by Redilco Real Estate S.P.A, having its registered office at Piazza Fontana, 1, Milano (MI) 20122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano number under IT-13424530155, to four thousand two hundred and twenty-one (4,221) Ordinary Shares, two thousand two hundred and nine (2,209) Class A Shares, two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) Class B Shares, six thousand five hundred and forty-five (6,545) Class C Shares, six hundred and seventy-one (671) Class D Shares, four hundred and twenty (420) Class E Shares, four hundred and twenty (420) Class F Shares, eight hundred and thirty-nine (839) Class G Shares, four thousand one hundred and ninety-five (4,195) Class H Shares and eight thousand nine hundred and seventy-eight (8,978) Class I Shares;

- the subscription by Finmarlux Holding S.P.A., having its registered office at Via Giannone, 9, Milano (MI) 20154, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano under IT-03263090965, to one thousand two hundred and six (1,206) Ordinary Shares, six hundred and thirty-one (631) Class A Shares, eight hundred and thirty-nine (839) Class B Shares, one thousand eight hundred and seventy (1,870) Class C Shares, one hundred and ninety-two (192) Class D Shares, one hundred and nineteen (119) Class E Shares, one hundred and twenty (120) Class F Shares, two hundred and forty (240) Class G Shares, one thousand one hundred and ninety-nine (1,199) Class H Shares and two thousand five hundred and sixty-five (2,565) Class I Shares;

- the subscription by Costruzioni Guatterini S.P.A., having its registered office at Via G. D'Alzano, 5, Bergamo (BG) 24122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Bergamo under IT-01617490162, to two thousand four hundred and thirteen (2,413) Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-two (1,262) Class A Shares, one thousand six hundred and seventy-eight (1,678) Class B Shares, three thousand seven hundred and forty (3,740) Class C Shares, three hundred and eighty-four (384) Class D Shares, two hundred and forty (240) Class E Shares, two hundred and forty (240) Class F Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class G Shares, two thousand three hundred and ninety-seven (2,397) Class H Shares and five thousand one hundred and thirty (5,130) Class I Shares;

- the subscription by Mrs. Ornella Randi-Federspiel, retired, born in Torino, Italy, on October 10th, 1937, having her address at Strada Val Salice, 227/7/F, Torino (TO) 10132, Italy, to four thousand eight hundred and twenty-four (4,824) Ordinary Shares, two thousand five hundred and twenty-six (2,526) Class A Shares, three thousand three hundred and fifty-six (3,356) Class B Shares, seven thousand four hundred and eighty (7,480) Class C Shares, seven hundred and sixty-seven (767) Class D Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class E Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class F Shares, nine hundred and fifty-nine (959) Class G Shares, four thousand seven hundred and ninety-five (4,795) Class H Shares and ten thousand two hundred and sixty-one (10,261) Class I Shares;

- the subscription by Mr. Orazio Mascheroni, businessman, born in Como 22100, Italy, on June 18th, 1935, having his address at Via Europa Unita, 7, Montorfano (CO) 22030, Italy, to one thousand eight hundred and nine (1,809) Ordinary Shares, nine hundred and forty-seven (947) Class A Shares, one thousand two hundred and fifty-nine (1,259) Class B Shares, two thousand eight hundred and four (2,804) Class C Shares, two hundred and eighty-eight (288) Class D Shares, one hundred and eighty (180) Class E Shares, one hundred and seventy-nine (179) Class F Shares, three hundred and sixty (360) Class G Shares, one thousand seven hundred and ninety-eight (1,798) Class H Shares and three thousand eight hundred and forty-eight (3,848) Class I Shares.

4. Subscription and full payment of all of the new shares by contribution in kind in the value of thirty-seven million four hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-two Euro and sixty-six cents (€ 37,433,352.66), consisting of:

- six hundred and sixty-five thousand seven hundred and seventy-five (665,775) shares of MONTAIGNE MARIIGNAN SA, a Luxembourg «société anonyme», having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 106693.

5. Allocation of the excess contribution of two hundred and fifty-two Euro and sixty-six cents (€ 252.66) to a premium account of the Corporation.

6. Restatement of the Corporation's articles of association including the amendments subsequent to the creation of the classes of shares, the determination of the rights and conditions attached thereto and the capital increase of the Corporation.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously makes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create several classes of shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Corporation to the extent of thirty-seven million four hundred and thirty-three thousand one hundred Euro (€ 37,433,100.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one

thousand Euro (€ 31,000.-) to thirty-seven million four hundred and sixty-four thousand one hundred Euro (€ 37,464,100.-) by the issue of new shares as follows:

- Fifty thousand (50,000) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Twenty-six thousand three hundred and thirty-one (26,331) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Thirty-five thousand (35,000) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Seventy-eight thousand (78,000) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Eight thousand (8,000) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Five thousand (5,000) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each; and
- Five thousand (5,000) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Ten thousand (10,000) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;
- Fifty thousand (50,000) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each; and
- One hundred and seven thousand (107,000) «Class I Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Third resolution

The meeting resolves to agree to:

- The subscription by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., prenamed, to thirty-five thousand five hundred and twenty-seven (35,527) Ordinary Shares, eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class A Shares, twenty-four thousand nine hundred and thirty-one (24,931) Class B Shares, fifty-five thousand five hundred and sixty-one (55,561) Class C Shares, five thousand six hundred and ninety-eight (5,698) Class D Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class E Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class F Shares, seven thousand one hundred and twenty-three (7,123) Class G Shares, thirty-five thousand six hundred and sixteen (35,616) Class H Shares and seventy-six thousand two hundred and eighteen (76,218) Class I Shares;
- the subscription by Redilco Real Estate S.P.A, prenamed, to four thousand two hundred and twenty-one (4,221) Ordinary Shares, two thousand two hundred and nine (2,209) Class A Shares, two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) Class B Shares, six thousand five hundred and forty-five (6,545) Class C Shares, six hundred and seventy-one (671) Class D Shares, four hundred and twenty (420) Class E Shares, four hundred and twenty (420) Class F Shares, eight hundred and thirty-nine (839) Class G Shares, four thousand one hundred and ninety-five (4,195) Class H Shares and eight thousand nine hundred and seventy-eight (8,978) Class I Shares;
- the subscription by Finmarlux Holding S.P.A., prenamed, to one thousand two hundred and six (1,206) Ordinary Shares, six hundred and thirty-one (631) Class A Shares, eight hundred and thirty-nine (839) Class B Shares, one thousand eight hundred and seventy (1,870) Class C Shares, one hundred and ninety-two (192) Class D Shares, one hundred and nineteen (119) Class E Shares, one hundred and twenty (120) Class F Shares, two hundred and forty (240) Class G Shares, one thousand one hundred and ninety-nine (1,199) Class H Shares and two thousand five hundred and sixty-five (2,565) Class I Shares;
- the subscription by Costruzioni Guatterini S.P.A., prenamed, to two thousand four hundred and thirteen (2,413) Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-two (1,262) Class A Shares, one thousand six hundred and seventy-eight (1,678) Class B Shares, three thousand seven hundred and forty (3,740) Class C Shares, three hundred and eighty-four (384) Class D Shares, two hundred and forty (240) Class E Shares, two hundred and forty (240) Class F Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class G Shares, two thousand three hundred and ninety-seven (2,397) Class H Shares and five thousand one hundred and thirty (5,130) Class I Shares;
- the subscription by Mrs. Ornella Randi-Federspiel, prenamed, to four thousand eight hundred and twenty-four (4,824) Ordinary Shares, two thousand five hundred and twenty-six (2,526) Class A Shares, three thousand three hundred and fifty-six (3,356) Class B Shares, seven thousand four hundred and eighty (7,480) Class C Shares, seven hundred and sixty-seven (767) Class D Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class E Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class F Shares, nine hundred and fifty-nine (959) Class G Shares, four thousand seven hundred and ninety-five (4,795) Class H Shares and ten thousand two hundred and sixty-one (10,261) Class I Shares;
- the subscription by Mr. Orazio Mascheroni, prenamed, to one thousand eight hundred and nine (1,809) Ordinary Shares, nine hundred and forty-seven (947) Class A Shares, one thousand two hundred and fifty-nine (1,259) Class B Shares, two thousand eight hundred and four (2,804) Class C Shares, two hundred and eighty-eight (288) Class D Shares, one hundred and eighty (180) Class E Shares, one hundred and seventy-nine (179) Class F Shares, three hundred and sixty (360) Class G Shares, one thousand seven hundred and ninety-eight (1,798) Class H Shares and three thousand eight hundred and forty-eight (3,848) Class I Shares.

Fourth resolution

Subscription - payment

The following persons appear in front of the notary public, as listed below, and declare to subscribe to all of the new shares by a contribution in kind consisting of six hundred and sixty-five thousand seven hundred and seventy-five (665,775)

shares (the "Contributed Shares") representing 72.07 % of the issued share capital of MONTAIGNE MARIIGNAN SA, prenamed, having a pro rata aggregate net book value of thirty-seven million four hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-two Euro and sixty-six cents (€ 37,433,352.66).

Thereupon:

1. Fidelis Alternative Strategies L.L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to thirty-five thousand five hundred and twenty-seven (35,527) Ordinary Shares, eighteen thousand seven hundred and fifty-six (18,756) Class A Shares, twenty-four thousand nine hundred and thirty-one (24,931) Class B Shares, fifty-five thousand five hundred and sixty-one (55,561) Class C Shares, five thousand six hundred and ninety-eight (5,698) Class D Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class E Shares, three thousand five hundred and sixty-two (3,562) Class F Shares, seven thousand one hundred and twenty-three (7,123) Class G Shares, thirty-five thousand six hundred and sixteen (35,616) Class H Shares and seventy-six thousand two hundred and eighteen (76,218) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of twenty-six million six hundred and fifty-five thousand four hundred Euro (€ 26,655,400.-) by contribution in kind consisting of four hundred and seventy-four thousand eighty-four (474,084) shares out of the Contributed Shares for the counter value of twenty-six million six hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-two Euro and five cents (€ 26,655,482.05.-).

2. Redilco Real Estate S.P.A., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to four thousand two hundred and twenty-one (4,221) Ordinary Shares, two thousand two hundred and nine (2,209) Class A Shares, two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) Class B Shares, six thousand five hundred and forty-five (6,545) Class C Shares, six hundred and seventy-one (671) Class D Shares, four hundred and twenty (420) Class E Shares, four hundred and twenty (420) Class F Shares, eight hundred and nine (839) Class G Shares, four thousand one hundred and ninety-five (4,195) Class H Shares and eight thousand nine hundred and seventy-eight (8,978) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of three million one hundred and forty-three thousand five hundred Euro (€ 3,143,500.-) by contribution in kind consisting of fifty-five thousand nine hundred and ten (55,910) shares out of the Contributed Shares for the counter value of three million one hundred and forty-three thousand five hundred and fifty-two Euro and sixty-two cents (€ 3,143,552.62).

3. Finmarlux Holding S.P.A., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to one thousand two hundred and six (1,206) Ordinary Shares, six hundred and thirty-one (631) Class A Shares, eight hundred and thirty-nine (839) Class B Shares, one thousand eight hundred and seventy (1,870) Class C Shares, one hundred and ninety-two (192) Class D Shares, one hundred and nineteen (119) Class E Shares, one hundred and twenty (120) Class F Shares, two hundred and forty (240) Class G Shares, one thousand one hundred and ninety-nine (1,199) Class H Shares and two thousand five hundred and sixty-five (2,565) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of eight hundred and ninety-eight thousand one hundred Euro (€ 898,100.-) by contribution in kind consisting of fifteen thousand nine hundred and seventy-four (15,974) shares out of the Contributed Shares for the counter value of eight hundred and ninety-eight thousand one hundred and forty-one Euro and eighty-three cents (€ 898,141.83).

4. Costruzioni Guatterini S.P.A., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe two thousand four hundred and thirteen (2,413) Ordinary Shares, one thousand two hundred and sixty-two (1,262) Class A Shares, one thousand six hundred and seventy-eight (1,678) Class B Shares, three thousand seven hundred and forty (3,740) Class C Shares, three hundred and eighty-four (384) Class D Shares, two hundred and forty (240) Class E Shares, two hundred and forty (240) Class F Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class G Shares, two thousand three hundred and ninety-seven (2,397) Class H Shares and five thousand one hundred and thirty (5,130) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of one million seven hundred and ninety-six thousand three hundred Euro (€ 1,796,300.-) by contribution in kind consisting of thirty-one thousand nine hundred and forty-nine (31,949) shares out of the Contributed Shares for the counter value of one million seven hundred and ninety-six thousand three hundred and thirty-nine Euro and eighty-eight cents (€ 1,796,339.88).

5. Mrs. Ornella Randi-Federspiel, prenamed, through her proxyholder, declares to subscribe to four thousand eight hundred and twenty-four (4,824) Ordinary Shares, two thousand five hundred and twenty-six (2,526) Class A Shares, three thousand three hundred and fifty-six (3,356) Class B Shares, seven thousand four hundred and eighty (7,480) Class C Shares, seven hundred and sixty-seven (767) Class D Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class E Shares, four hundred and seventy-nine (479) Class F Shares, nine hundred and fifty-nine (959) Class G Shares, four thousand seven hundred and ninety-five (4,795) Class H Shares and ten thousand two hundred and sixty-one (10,261) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of three million five hundred and ninety-two thousand six hundred Euro (€ 3,592,600.-) by contribution in kind consisting of sixty-three thousand eight hundred and ninety-seven (63,897) shares out of the Contributed Shares for the counter value of three million five hundred and ninety-two thousand six hundred and twenty-three Euro and fifty-four cents (€ 3,592,623.54).

6. Mr. Orazio Mascheroni, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to one thousand eight hundred and nine (1,809) Ordinary Shares, nine hundred and forty-seven (947) Class A Shares, one thousand two hundred and fifty-nine (1,259) Class B Shares, two thousand eight hundred and four (2,804) Class C Shares, two hundred and eighty-eight (288) Class D Shares, one hundred and eighty (180) Class E Shares, one hundred and seventy-nine (179) Class F Shares, three hundred and sixty (360) Class G Shares, one thousand seven hundred and ninety-eight (1,798) Class H Shares and three thousand eight hundred and forty-eight (3,848) Class I Shares and have them fully paid up in the amount of one million three hundred and forty-seven thousand two hundred Euro (€ 1,347,200.-) by contribution in kind consisting

of twenty-three thousand nine hundred and sixty-one (23,961) shares out of the Contributed Shares for the counter value of one million three hundred and forty-seven thousand two hundred and twelve Euro and seventy-four cents (€1,347,212.74).

Effective implementation of the contribution

The aggregate counter value of the Contributed Shares is declared by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., prenamed, Redilco Real Estate S.P.A., prenamed, Finmarlux Holding S.P.A., prenamed, Costruzioni Guatterini S.P.A., prenamed, Mrs. Ornella Randi-Federspiel, prenamed, and Mr. Orazio Mascheroni, prenamed, to be of thirty-seven million four hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-two Euro and sixty-six cents (€ 37,433,352.66), which valuation is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies, established by "Cabinet de révision Zeimet", with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our diligences, no fact was brought to our attention which lets us think that the aggregate value of the contribution does not correspond at least to the number and the nominal of the shares to be issued in return."

Prementioned report, being initialed «ne varietur» shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons declare:

- that they are the sole and full owners of the Contributed Shares and possess the power to dispose of them, they being legally and/or conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the Grand Duchy of Luxembourg, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

Fifth resolution

The meeting resolves to allocate the excess contribution of two hundred and fifty-two Euro and sixty-six cents (€ 252.66.-) to a premium account of the Corporation.

Sixth resolution

The meeting resolves to restate the Corporation's articles of association including the necessary amendments subsequent to the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscribers and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of «Bestime S.A.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-seven million four hundred and sixty-four thousand one hundred Euro (€37,464,100.-), divided into:

- Fifty thousand three hundred and ten (50,310) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each;
- Twenty-six thousand three hundred and thirty-one (26,331) «Class A Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€ 100. -) each, all subscribed and fully paid up;
- Thirty-five thousand (35,000) «Class B Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Seventy-eight thousand (78,000) «Class C Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Eight thousand (8,000) «Class D Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Five thousand (5,000) «Class E Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Five thousand (5,000) «Class F Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) «Class G Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand (50,000) «Class H Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred and seven thousand (107,000) «Class I Shares» with a nominal value of one hundred Euro (€100.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

«Class A Shares» means class A shares of a nominal value of one hundred Euro (€100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class B Shares» means class B shares of a nominal value of one hundred Euro (€100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class C Shares» means class C shares of a nominal value of one hundred Euro (€100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class D Shares» means class D shares of a nominal value one hundred Euro (€ 100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class E Shares» means class E shares of a nominal value one hundred Euro (€ 100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class F Shares» means class F shares of a nominal value one hundred Euro (€ 100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class G Shares» means class G shares of a nominal value of one hundred Euro (€100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class H Shares» means class H shares of a nominal value of one hundred Euro (€100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class I Shares» means class I shares of a nominal value of one hundred Euro (€ 100,-) each in the capital of the Corporation.

«Class A Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class A Shares».

«Class B Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class B Shares».

«Class C Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class C Shares».

«Class D Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class D Shares».

«Class E Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class E Shares».

«Class F Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».

«Class G Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class G Shares».

«Class H Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class H Shares».

«Class I Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class I Shares».

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders ' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares, transfer and repurchase of shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented toward the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in accordance with the Law.

The shares can be transferred in accordance with the Law. The transfer of shares must be evidenced accordingly in the shareholders register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The rights and conditions attached to the shares are as follows;

The holders of the Class I Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.2% of the nominal capital with respect to such holders' Class I Shares

The holders of the Class H Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.3% of the nominal capital with respect to such holders' Class H Shares

The holders of the Class G Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.4% of the nominal capital with respect to such holders' Class G Shares

The holders of the Class F Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.5% of the nominal capital with respect to such holders' Class F Shares

The holders of the Class E Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.6% of the nominal capital with respect to such holders' Class E Shares.

The holders of the Class D Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.7% of the nominal capital with respect to such holders' Class D Shares.

The holders of the Class C Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.8% of the nominal capital with respect to such holders' Class C Shares.

The holders of the Class B Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend representing 0.9% of the nominal capital with respect to such holders' Class B Shares.

After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata their Class A Shares.

Should the Class I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to H Shares.

Should the Class H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to G Shares.

Should the Class G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to F Shares.

Should the Class F, G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to E Shares.

Should the Class E, F, G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to D Shares.

Should the Class D, E, F, G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B to C Shares.

Should the Class C, D, E, F, G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of the Class B Shares.

Should the Class B, C, D, E, F, G, H and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be composed by two categories of Directors, respectively called "Category A Directors" and "Category B Directors".

The Board of Directors elects from among its members a chairman.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors and to its chairman.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors is convened upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.2. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.3. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

10.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director in case the Directors are split in two categories. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director in case the Directors are split in two categories.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 16 below, the quorum shall apply taking into account the affected Director(s) whereas the voting requirements do no more apply.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindings signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, as the case may be, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by two categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability- Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by the Law to the General Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual General Meeting of the shareholders. The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 3rd Wednesday of the month of June of each year at 10:30 am, Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin the 1st of January and shall terminate on 31st of December of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Variable rate capital tax exemption request

Since the present deed concerns a contribution in kind to the Corporation of at least 65% of the issued share capital of MONTAIGNE MARIIGNAN SA, a corporation incorporated and having its registered office in the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bestime SA (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 120056, constituée suivant acte reçu en date du 13 Septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 2153 du 17 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain ARMANO, employé privé, demeurant à Beaufort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à trente et un mille Euros (€31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de plusieurs classes d'actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de trente-sept millions quatre cent trente-trois mille cent Euros (€ 37.433.100,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€31.000,-) à trente-sept millions quatre cent soixante-quatre mille cent Euros (€ 37.464.100,-) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes:

- Cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Vingt-six mille trois cent trente et une (26.331) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Trente-cinq mille (35.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Soixante-dix-huit mille (78.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Huit mille (8.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Dix mille (10.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinquante mille (50.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune; et
- Cent sept mille (107.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

3. approbation par l'actionnaire actuel de:

- La souscription par Fidélis Alternative Strategies L.L.P., ayant son siège social au 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, Royaume Uni, enregistré au registre du commerce sous la référence UK-OC309507, à trente-cinq mille cinq cent vingt-sept (35.527) Actions Ordinaires, dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) «Actions de Classe A», vingt-quatre mille neuf cent trente et une (24.931) «Actions de Classe B», cinquante-cinq mille cinq cent soixante et une (55.561) «Actions de Classe C», cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit (5.698) «Actions de Classe D», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe E», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe F», sept mille cent vingt-trois (7.123) «Actions de Classe G», trente-cinq mille six cent seize (35.616) «Actions de Classe H» et à soixante-seize mille deux cent dix-huit (76.218) «Actions de Classe I».

- la souscription par Redilco Real Estate S.P.A., ayant son siège social à Piazza Fontana, 1, Milan (MI) 20122, Italie, enregistrée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-13424530155, à quatre mille deux cent vingt et une (4.221) Actions Ordinaires, deux mille deux cent neuf (2.209) «Actions de Classe A», deux mille neuf cent trente-sept (2.937) «Actions de Classe B», six mille cinq cent quarante-cinq (6.545) «Actions de Classe C», six cent soixante et onze (671) «Actions de Classe D», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe E», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe F», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe G», quatre mille cent quatre-vingt-quinze (4.195) «Actions de Classe H» et à huit mille neuf cent soixante-dix-huit (8.978) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Finmarlux Holding S.P.A., ayant son siège social à Via Giannone, 9, Milan (MI) 20154, Italie, enregistrée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-03263090965, à mille deux cent six (1.206) Actions Ordinaires, six cent trente et une (631) «Actions de Classe A», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe B», mille huit cent soixante-dix (1.870) «Actions de Classe C», cent quatre-vingt-douze (192) «Actions de Classe D», cent dix-neuf (119) «Actions de Classe E», cent vingt (120) «Actions de Classe F», deux cent quarante (240) «Actions de Classe G», mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) «Actions de Classe H» et à deux mille cinq cent soixante-cinq (2.565) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Costruzioni Guatterini S.P.A, ayant son siège social au 5, Via G. D'Alzano, Bergame (BG) 24122, Italie, enregistrée à la Chambre de Commerce de Bergame sous la référence IT-01617490162, à deux mille quatre cent treize (2.413) Actions Ordinaires, mille deux cent soixante-deux (1.262) «Actions de Classe A», mille six cent soixante-dix-huit (1.678) «Actions de Classe B», trois mille sept cent quarante (3.740) «Actions de Classe C», trois cent quatre-vingt-quatre (384) «Actions de Classe D», deux cent quarante (240) «Actions de Classe E», deux cent quarante (240) «Actions de Classe F», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe G», deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.397) «Actions de Classe H» et à cinq mille cent trente (5.130) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Mme Ornella Randi-Federspiel, retraitée, née le 10 octobre 1937 à Turin, Italie, ayant son domicile à 227/7/F, Strada val Salice, Turin (TO) 10132, Italie, à quatre mille huit cent vingt-quatre (4.824) Actions Ordinaires,

deux mille cinq cent vingt-six (2.526) «Actions de Classe A», trois mille trois cent cinquante-six (3.356) «Actions de Classe B», sept mille quatre cent quatre-vingts (7.480) «Actions de Classe C», sept cent soixante-sept (767) «Actions de Classe D», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe E», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe F», neuf cent cinquante-neuf (959) «Actions de Classe G», quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (4.795) «Actions de Classe H» et à dix mille deux cent soixante et une (10.261) «Actions de Classe I»;

- la souscription par M. Orazio Mascheroni, homme d'affaires, né le 18 juin 1935, à Côte, Italie, ayant son domicile au 7, Via Europa Unita, Montorfano (CO) 22030, Italie, à mille huit cent neuf (1.809) Actions Ordinaires, neuf cent quarante-sept (947) «Actions de Classe A», mille deux cent cinquante-neuf (1.259) «Actions de Classe B», deux mille huit cent quatre (2.804) «Actions de Classe C», deux cent quatre-vingt-huit (288) «Actions de Classe D», cent quatre-vingts (180) «Actions de Classe E», cent soixante-dix-neuf (179) «Actions de Classe F», trois cent soixante (360) «Actions de Classe G», mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.798) «Actions de Classe H» et à trois mille huit cent quarante-huit (3.848) «Actions de Classe I»;

4. souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles actions par apport en nature d'une valeur de trente-sept millions quatre cent trente-trois mille trois cent cinquante-deux Euros et soixante six cents (€ 37.433.352,66) composé de:

- six cent soixante-cinq mille sept cent soixante-quinze (665.775) actions de MONTAIGNE MARIGNAN SA, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106693.

5. allocation de l'apport excédentaire de deux cent cinquante-deux Euros et soixante-six cents (€ 252,66) à un compte de prime d'émission.

6. modification des statuts de la Société incluant les modifications subséquentes à la création de plusieurs classes d'actions, à la détermination des droits et conditions attachés aux différentes classes d'actions et à l'augmentation de capital social de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer plusieurs classes d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-sept millions quatre cent trente-trois mille cent Euros (€ 37.433.100,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) à trente-sept millions quatre cent soixante-quatre mille cent Euros (€ 37.464.100,-) par la création et l'émission des nouvelles actions suivantes:

- Cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Vingt-six mille trois cent trente et une (26.331) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Trente-cinq mille (35.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Soixante-dix-huit mille (78.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Huit mille (8.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Dix mille (10.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;
- Cinquante mille (50.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune; et
- Cent sept mille (107.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver:

- La souscription par Fidélis Alternative Strategies L.L.P., préqualifiée, à trente-cinq mille cinq cent vingt-sept (35.527) Actions Ordinaires, de dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) «Actions de Classe A», vingt-quatre mille neuf cent trente et une (24.931) «Actions de Classe B», cinquante-cinq mille cinq cent soixante et une (55.561) «Actions de Classe C», cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit (5.698) «Actions de Classe D», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe E», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe F», sept mille cent vingt-trois (7.123) «Actions de Classe G», trente-cinq mille six cent seize (35.616) «Actions de Classe H» et à soixante-seize mille deux cent dix-huit (76.218) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Redilco Real Estate S.P.A., préqualifiée, à quatre mille deux cent vingt et une (4.221) Actions Ordinaires, deux mille deux cent neuf (2.209) «Actions de Classe A», deux mille neuf cent trente-sept (2.937) «Actions de Classe B», six mille cinq cent quarante-cinq (6.545) «Actions de Classe C», six cent soixante et onze (671) «Actions de Classe D», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe E», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe F», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe G», quatre mille cent quatre-vingt-quinze (4.195) «Actions de Classe H» et à huit mille neuf cent soixante-dix-huit (8.978) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Finmarlux Holding S.P.A., préqualifiée, à mille deux cent six (1.206) Actions Ordinaires, six cent trente et une (631) «Actions de Classe A», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe B», mille huit cent soixante-dix (1.870) «Actions de Classe C», cent quatre-vingt-douze (192) «Actions de Classe D», cent dix-neuf (119) «Actions de Classe E», cent vingt (120) «Actions de Classe F», deux cent quarante (240) «Actions de Classe G», mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) «Actions de Classe H» et à deux mille cinq cent soixante-cinq (2.565) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Costruzioni Guatterini S.P.A., préqualifiée, à deux mille quatre cent treize (2.413) Actions Ordinaires, mille deux cent soixante-deux (1.262) «Actions de Classe A», mille six cent soixante-dix-huit (1.678) «Actions de Classe B», trois mille sept cent quarante (3.740) «Actions de Classe C», trois cent quatre-vingt-quatre (384) «Actions de Classe D», deux cent quarante (240) «Actions de Classe E», deux cent quarante (240) «Actions de Classe F», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe G», deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.397) «Actions de Classe H» et à cinq mille cent trente (5.130) «Actions de Classe I»;

- la souscription par Mme Ornella Randi-Federspiel, prénommée, à quatre mille huit cent vingt-quatre (4.824) Actions Ordinaires, deux mille cinq cent vingt-six (2.526) «Actions de Classe A», trois mille trois cent cinquante-six (3.356) «Actions de Classe B», sept mille quatre cent quatre-vingts (7.480) «Actions de Classe C», sept cent soixante-sept (767) «Actions de Classe D», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe E», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe F», neuf cent cinquante-neuf (959) «Actions de Classe G», quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (4.795) «Actions de Classe H» et à dix mille deux cent soixante et une (10.261) «Actions de Classe I»; et

- la souscription par M. Orazio Mascheroni, prénommé, à mille huit cent neuf (1.809) Actions Ordinaires, neuf cent quarante-sept (947) «Actions de Classe A», mille deux cent cinquante-neuf (1.259) «Actions de Classe B», deux mille huit cent quatre (2.804) «Actions de Classe C», deux cent quatre-vingt-huit (288) «Actions de Classe D», cent quatre-vingts (180) «Actions de Classe E», cent soixante-dix-neuf (179) «Actions de Classe F», trois cent soixante (360) «Actions de Classe G», mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.798) «Actions de Classe H» et à trois mille huit cent quarante-huit (3.848) «Actions de Classe I».

Quatrième résolution

Souscription - paiement

Les personnes suivantes comparaisant devant le notaire, telles que listées ci-dessous, déclarent souscrire à toutes les nouvelles actions par apport en nature de six cent soixante-cinq mille sept cent soixante-quinze (665.775) actions (les «Actions Apportées») représentant 72,07 % du capital social libéré de MONTAIGNE MARIIGNAN SA, préqualifiée, ayant une valeur comptable totale de trente-sept millions quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Euros et soixante six cents (€ 37.433.352,66). Sur ce:

1. Fidelis Alternative Strategies L.L.P., préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire à trente-cinq mille cinq cent vingt-sept (35.527) Actions Ordinaires, à dix-huit mille sept cent cinquante-six (18.756) «Actions de Classe A», vingt-quatre mille neuf cent trente et une (24.931) «Actions de Classe B», cinquante-cinq mille cinq cent soixante et une (55.561) «Actions de Classe C», cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit (5.698) «Actions de Classe D», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe E», trois mille cinq cent soixante-deux (3.562) «Actions de Classe F», sept mille cent vingt-trois (7.123) «Actions de Classe G», trente-cinq mille six cent seize (35.616) «Actions de Classe H» et à soixante-seize mille deux cent dix-huit (76.218) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant de vingt-six millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent Euros (€ 26.655.400,-) par apport en nature de quatre cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-quatre (474.084) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur de vingt-six millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt deux Euros et cinq cents (€26.655.482,05).

2. Redilco Real Estate S.P.A., préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire à quatre mille deux cent vingt et une (4.221) Actions Ordinaires, deux mille deux cent neuf (2.209) «Actions de Classe A», deux mille neuf cent trente-sept (2.937) «Actions de Classe B», six mille cinq cent quarante-cinq (6.545) «Actions de Classe C», six cent soixante et onze (671) «Actions de Classe D», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe E», quatre cent vingt (420) «Actions de Classe F», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe G», quatre mille cent quatre-vingt-quinze (4.195) «Actions de Classe H» et à huit mille neuf cent soixante-dix-huit (8.978) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant de trois millions cent quarante-trois mille cinq cents Euros (€ 3.143.500,-) par apport en nature de cinquante-cinq mille neuf cent dix (55.910) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur de trois millions cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-deux Euros et soixante-deux cents (€ 3.143.552,62).

3. Finmarlux Holding S.P.A., préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire à mille deux cent six (1.206) Actions Ordinaires, six cent trente et une (631) «Actions de Classe A», huit cent trente-neuf (839) «Actions de Classe B», mille huit cent soixante-dix (1.870) «Actions de Classe C», cent quatre-vingt-douze (192) «Actions de Classe D», cent dix-neuf (119) «Actions de Classe E», cent vingt (120) «Actions de Classe F», deux cent quarante (240) «Actions de Classe G», mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) «Actions de Classe H» et à deux mille cinq cent soixante-cinq (2.565) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant de huit cent quatre-vingt dix-huit mille cent Euros (€ 898.100,-) par apport en nature de quinze mille neuf cent soixante quatorze (15.974) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur de huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante et un Euros et quatre-vingt-trois cents (€ 898.141,83).

4. Costruzioni Guatterini S.P.A., par son mandataire, déclare souscrire à deux mille quatre cent treize (2.413) Actions Ordinaires, mille deux cent soixante-deux (1.262) «Actions de Classe A», mille six cent soixante-dix-huit (1.678) «Actions

de Classe B», trois mille sept cent quarante (3.740) «Actions de Classe C», trois cent quatre-vingt-quatre (384) «Actions de Classe D», deux cent quarante (240) «Actions de Classe E», deux cent quarante (240) «Actions de Classe F», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe G», deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.397) «Actions de Classe H» et à cinq mille cent trente (5.130) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant d'un million sept cent quatre-vingt-seize mille trois cents Euros (€ 1.796.300,-) par apport en nature de trente et un mille neuf cent quarante-neuf (31.949) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur d'un million sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-huit cents (€ 1.796.339,88).

5. Mme Ornella Randi-Federspiel, par son mandataire, déclare souscrire à quatre mille huit cent vingt-quatre (4.824) Actions Ordinaires, deux mille cinq cent vingt-six (2.526) «Actions de Classe A», trois mille trois cent cinquante-six (3.356) «Actions de Classe B», sept mille quatre cent quatre-vingts (7.480) «Actions de Classe C», sept cent soixante-sept (767) «Actions de Classe D», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe E», quatre cent soixante-dix-neuf (479) «Actions de Classe F», neuf cent cinquante-neuf (959) «Actions de Classe G», quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (4.795) «Actions de Classe H» et à dix mille deux cent soixante et une (10.261) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent Euros (€ 3.592.600,-) par apport en nature de soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (63.897) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur de trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois Euros et cinquante-quatre cents (€ 3.592.623,54).

6. M. Orazio Mascheroni, par son mandataire, déclare souscrire à mille huit cent neuf (1.809) Actions Ordinaires, neuf cent quarante-sept (947) «Actions de Classe A», mille deux cent cinquante-neuf (1.259) «Actions de Classe B», deux mille huit cent quatre (2.804) «Actions de Classe C», deux cent quatre-vingt-huit (288) «Actions de Classe D», cent quatre-vingts (180) «Actions de Classe E», cent soixante-dix-neuf (179) «Actions de Classe F», trois cent soixante (360) «Actions de Classe G», mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.798) «Actions de Classe H» et à trois mille huit cent quarante-huit (3.848) «Actions de Classe I» et les libérer intégralement pour un montant d'un million trois cent quarante-sept mille deux cents Euros (€ 1.347.200,-) par apport en nature de vingt-trois mille neuf cent soixante-et-une (23.961) actions des Actions Apportées pour la contre-valeur d'un million trois cent quarante-sept mille deux cent douze Euros et soixante-quatorze cents (€ 1.347.212,74).

Réalisation effective de l'apport

La contre-valeur de toutes les Actions Apportées est déclarée par Fidelis Alternative Strategies L.L.P., préqualifiée, Redilco Real Estate S.P.A., préqualifiée, Finmarlux Holding S.P.A., préqualifiée, Costruzioni Guatterini S.P.A., préqualifiée, Mme Ornella Randi-Federspiel, prénommée, et M. Orazio Mascheroni, prénommé, d'un montant de trente-sept millions quatre cent trente-sept mille trois cent cinquante-deux Euros et soixante-six cents (€ 37.433.352,66). Cette estimation est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, établi par le «Cabinet de révision Zeimet», ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur», restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Les comparants déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires de plein droit des actions apportées et possède le droit d'en disposer, les actions étant légalement et/ou conventionnellement librement cessibles;
- toutes autres formalités applicables sont en cours de réalisation au Grand Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allouer l'apport excédentaire de deux cent cinquante-deux Euros et soixante-six cents (€ 252,66) à un compte de prime d'émission.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société en incluant les modifications afférentes aux résolutions précédentes pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu' à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'Actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura comme dénomination «Bestime S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu' à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à trente-sept millions quatre cent soixante-quatre mille cent Euros (€37.464.100,-), divisé en:

- Cinquante mille trois cent dix (50.310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune;
- Vingt-six mille trois cent trente et une (26.331) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Trente-cinq mille (35.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Soixante-dix-huit mille (78.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Huit mille (8.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cinq mille (5.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cinquante mille (50.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Cent sept mille (107.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les actions de classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les actions de classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les actions de classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les actions de classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les actions de classe E d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les actions de classe F d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les actions de classe G d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe H» signifie les actions de classe H d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe I» signifie les actions de classe I d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

«Actionnaire de Classe H» signifie tout Actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe H».

«Actionnaire de Classe I» signifie tout Actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe I».

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Actions, transfert et rachat d'actions. La propriété d'une action emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Les actions peuvent être transférées dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des Actionnaires de la Société.

Chaque action confère à son détenteur un droit égal à celui des autres détenteurs d'actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux différentes Classes d'Actions sont déterminés comme suit:

Chaque détenteur d'Actions de Classe I se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel représentant 0.2% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe I.

Chaque détenteur d'Actions de Classe H se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.3% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe H.

Chaque détenteur d'Actions de Classe G se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel représentant 0.4% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe G.

Chaque détenteur d'Actions de Classe F se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.5% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe F.

Chaque détenteur d'Actions de Classe E se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.6% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe E.

Chaque détenteur d'Actions de Classe D se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.7% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe D.

Chaque détenteur d'Actions de Classe C se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.8% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe C.

Chaque détenteur d'Actions de Classe B se verra attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, représentant 0.9% du capital nominal eu égard à ses Actions de Classe B.

Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A.

Si les Actions de Classe I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions des Classes B à H.

Si les Actions des Classes H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions des Classes B à G.

Si les Actions des Classes G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les

Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions des Classes B à F,

Si les Actions des Classes F, G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B à E.

Si les Actions des Classes E, F, G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B à D.

Si les Actions des Classes D, E, F, G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B à C.

Si les Actions des Classes C, D, E, F, G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux détenteurs d'Actions de Classe B.

Si les Actions des Classes B, C, D, E, F, G, H et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en deux catégories, nommées respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration ainsi qu' à son président.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs au moins, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.2. Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera adressée à tous les Administrateurs au moins (24) vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.4. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce Conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B devant au moins être présents ou représentés si les Administrateurs sont divisés en deux catégories. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, si les Administrateurs sont divisés en deux catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Administrateurs affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-délégué le cas échéant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'Article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateurs est empêchée de voter conformément à l'Article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne

pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 3^{ème} mercredi du mois de juin de chaque année à 10 heures 30, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Les autres Assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque Action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.
Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII.- Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où le présent acte concerne un apport en nature à la Société représentant plus de 65% du capital libéré de MONTAIGNE MARGNAN S.A., une société constituée et ayant son siège social en Union Européenne, la Société se réfère dès lors à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. THEISEN, A. ARMANO, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2008, Relation: ECH/2008/418. — Reçu douze Euros €12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008046729/201/1095.

(080051442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 27 mars 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour PAXEDI S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008046698/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 100.768.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris les résolutions suivantes en date du 26 mars 2008 :

1. Ont été nommés Gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Marcel STEPHANY, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;

* Monsieur Christophe FENDER, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, demeurant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046706/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 426.350,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.066.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes le 31 décembre 2007:

1. La démission de Monsieur Georges Deitz de son poste de Gérant a été acceptée avec effet immédiat.

2. A été nommé en remplacement du Gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046707/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.172.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CS Italian Opportunities No1 (PPL) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 23rd November 2006 by deed of the replaced notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C number 89 of 31st January 2007.

The meeting was presided by M^e Martin Michard, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Sarah Delbrassine, Licenciée en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Gueorgui Gotzev, Maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the said attendance list, all five hundred (500) shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows: Increase of the issued share capital of the Company by one million one hundred forty two thousand and seven hundred euro (€1,142,700) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500) to one million one hundred fifty five thousand and two hundred euro (€1,155,200) by acceptance of the contribution in cash by the subscribers set out hereafter of a total of one million one hundred forty two thousand and seven hundred euro (€1,142,700) (the "Contribution"); subscription to the new shares by the subscribers set out hereafter (the "Subscribers"), payment of the Contribution and issue of forty five thousand seven hundred and eight (45,708) new shares; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation;

Subscriber	Value of Contribution (Euro)	Number of shares subscribed	Subscription Price of the shares (Euro)
Henderson Indirect Property Fund (Europe) A	300,000	12,000	25
Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid	387,500	15,500	25
Merrill Lynch European Property Fund of Funds	100,000	4,000	25
Aberdeen Indirect Property Partners	355,200	14,208	25
Total	1,142,700	45,708	25

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) to one million one hundred fifty five thousand and two hundred euro (€1,155,200) by acceptance of the contribution in cash by the Subscribers as set out in the Agenda of a total of one million one hundred forty two thousand and seven hundred euro (€ 1,142,700) (the "Contribution"), in consideration for the issuance of 45,708 shares to be allocated among subscribers as set out in the agenda. For the avoidance of doubt, the meeting decided to issue only 15,500 shares to Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid and not the 16,000 shares foreseen in the agenda, appearing in the proxies.

There appeared the Subscribers, all represented by the chairman, pursuant to proxies given under private seal, and they subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer to the Company of the Contribution.

Proof of the transfer of the Contribution to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million one hundred fifty five thousand and seven hundred euros (€ 1,155,200) represented by forty six thousand two hundred and eight (46,208) shares, each with a nominal value of twenty five euro (€ 25)."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 15,000.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "CS Italian Opportunities No1 (PPL) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire remplacé alors de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C du 31 janvier 2007 sous le numéro 89.

L'assemblée a été présidée par M^e Martin Michard, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire Mlle Sarah Delbrassine, Licenciée en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M. Gueorgui Gotzev, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent (500) Parts Sociales en émission sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de un million cent quarante deux mille sept cents euros (€ 1.142.700) de sorte à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (€12,500) à un million cent cinquante cinq mille deux cents euros (€ 1.155.200) par l'acceptation de l'apport en espèces par les Souscripteurs désignés ci-dessous d'un total de un million cent quarante deux mille sept cents euros (€ 1.142.700) ("Apport"); souscription aux nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs désignés ci-dessous (les "Souscripteurs"), paiement de l'Apport et émission de quarante-cinq mille sept cents huit (45.708) nouvelles parts sociales; modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts;

Souscripteur	Valeur Apport (Euro)	Nombre de Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription Parts Sociales (Euros)
Henderson Indirect Property Fund (Europe) A	300.000	12.000	25
Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid	387.500	15.500	25
Merrill Lynch European Property Fund of Funds	100.000	4.000	25
Aberdeen Indirect Property Partners	355.200	14.208	25
Total	1.142.700	45.708	25

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à un million cent cinquante cinq mille deux cents euros (€ 1.155.200) par l'acceptation de l'apport en espèces par les Souscripteurs désignés dans l'Ordre du Jour pour un total de un million cent quarante deux mille sept cents (€ 1.142.700) ("Apport") en contrepartie de l'émission de 45.708 Parts Sociales devant être réparties entre les souscripteurs tels que désignés dans l'ordre du jour. Pour éviter toute confusion, l'assemblée a décidé d'émettre 15,500 actions à Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid et non les 16,000 actions prévues dans l'ordre du jour, tel qu'inscrit dans les procurations.

Ont comparu les Souscripteurs, tous représentés par le président, en vertu de procurations données sous seing privé et ils souscrivent aux nouvelles parts sociales telles que mentionnées dans l'Ordre du Jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport.

Preuve du transfert de l'Apport a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent cinquante cinq mille deux cents euros (€ 1.155.200) représenté par quarante six mille deux cent huit (46.208) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été déclarée terminée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 15.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, les présents procès-verbaux sont rédigés en anglais suivis par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Après avoir lu ces procès-verbaux, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MICHARD, S. DELBRASSINE, G. GOTZEV et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12170. — Reçu onze mille quatre cent vingt-sept euros (11.427.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008046719/242/134.

(080051120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

Im Jahre zweitausendacht, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft IKB International, mit Sitz in L-1468 Luxembourg 12, rue Erasme, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 17.018, zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft IKB International wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 6. November 1979, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 270 vom 21. November 1979.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 27. Februar 2008, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 14.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Uwe KRUSCH, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Frank STOLZ-PAGE, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Wolfgang GÜTH, Jurist, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seiner gegenwärtigen Höhe von sechshundertzehn Millionen Euro (EUR 610.000.000) um fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000) auf sechshundertsechzig Millionen Euro (EUR 660.000.000) durch Ausgabe von einhunderteinunddreißigtausend und neunhundertsiebenundsechzig (131.967) neuen Aktien ohne Angabe des Nennwerts. Die neuen Aktien werden unter Verzicht der Aktionärin IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. auf ihr Zuteilungsrecht gemäß Artikel 6 (2) der Gesellschaftssatzung an die IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg, ausgegeben. Die neuen Aktien werden ausgegeben mit einem Aufgeld in Höhe von insgesamt fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000), welches der gesetzlichen Rücklage zugeführt wird;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Gesellschafts Satzung.

II. Dass die vertretenen Aktionärinnen sowie die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird ordnungsgemäß von dem bevollmächtigten Aktionärvertreter sowie vom Versammlungs vorstand "ne varietur" unterschrieben und wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass die vertretenen Aktionärinnen erklären, gemäß Artikel 18 (4) der Gesellschaftssatzung mit dem Verzicht auf die förmliche Einberufung einverstanden zu sein und Kenntnis von der Tagesordnung zu haben. Somit waren keine Einladungen erforderlich.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und über vorstehende Tagesordnung beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital von seiner gegenwärtigen Höhe von sechshundertzehn Millionen Euro (EUR 610.000.000) um fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000) auf sechshundertsechzig Millionen Euro (EUR 660.000.000) durch Ausgabe von einhunderteinunddreißigtausend und neunhundertsiebenundsechzig (131.967) neuen Aktien, ohne Angabe eines Nennwerts, zu erhöhen.

Die Generalversammlung beschließt, die neuen Aktien an die IKB Deutsche Industriebank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Geschäftssitz in Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1, 40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Düsseldorf unter Nummer HRB 1130, hier handelnd für die Filiale Luxemburg, mit Geschäftssitz in 12, rue

Erasme L-1468 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 22.658, auszugeben.

Die andere Aktionärin IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 125.617,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Wolfgang Güth, vorgeannt, berechtigt die Gesellschaft IKB Lux Beteiligungen S.à r.l. mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten,

verzichtet auf ihr Zuteilungsrecht aus Artikel 6(2) der Gesellschaftssatzung.

Die Generalversammlung beschließt, von dem Gesamtbetrag in Höhe von fünfundfünfzig Millionen Euro (EUR 55.000.000) fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000) dem Kapital der Gesellschaft und ein Aufgeld in Höhe von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000) der gesetzlichen Rücklage zuzuführen.

Die IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg, vorgeannt,

hier vertreten durch Herrn Uwe KRUSCH, Jurist, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Düsseldorf, Deutschland, am 20. März 2008,

erklärt hiermit die Gesamtheit der einhunderteinunddreißigtausend und neunhundertsevenundsechzig (131.967) neuen Aktien zu zeichnen und durch eine Bareinlage in Gesamthöhe von fünfundfünfzig Millionen Euro (EUR 55.000.000) einzuzahlen.

Die vorgenannte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort über den Gesamtbetrag von fünfundfünfzig Millionen Euro (EUR 55.000.000), wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorgehenden Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshundertsechzig Millionen Euro (EUR 660.000.000), eingeteilt in eine Million siebenhunderteinundvierzig-tausend und neunhundertsevenundsechzig (1.741.967) Aktien ohne Angabe des Nennwertes, welche voll eingezahlt sind."

Kostenabschätzung

Die Kosten, die durch diese Kapitalerhöhung entstehen, werden auf zweihundertzweiundachtzigtausend Euro (EUR 282.000) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: U. KRUSCH, W. GUTH, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 21 mars 2008. LAC/ 2008/12029. — Reçu deux cent soixante-quinze mille euros € 275.000,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008046718/7241/89.

(080051052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EM Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lineage Holdings, LLC a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware,

United States of America, registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 071222005 (the Sole Shareholder), here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 7th, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- Lineage Holdings, LLC is the sole shareholder of EM Holdings (Luxembourg) S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under n° 1110 dated June 6th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 25th, 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The Company is registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 126.356;

- the Company's share capital is presently set at forty thousand euro (EUR 40,000) divided into one thousand six hundred (1.600) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Vincotech Holdings S. à r.l.".

As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name "Vincotech Holdings S. à r.l."."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke with immediate effect from their mandate as manager of the Company:

- Rainer Sendrowski, company manager, born on May 13, 1957 in Ottobeuren, Germany, with address at Finsinger Feld 1, 85521 Ottobrunn, Germany;

- Joubran N. Awad, company manager, born on August 6, 1972 in Israel with address at 877 Chattanooga Avenue, Pacific Palisades, CA 90272, USA.; and

- Andrew P. Freedman, company manager, born on June 26, 1962 in New York City, USA, with address at 8923 Little Raven Trl, Longmont, CO 80503, USA.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, the A managers and the B managers.

The Sole Shareholder resolves to appoint as A managers of the Company with effect as of March 13th, 2008 for an unlimited period:

- Ashley Abdo, company manager, born on September 22, 1964 in New Orleans, United States of America, with address at Alte Landstrasse 39a, CH-8700 Küsnacht-ZH, Switzerland; and

- Michael Brandt, company manager, born on September 13, 1962 in Dover, United States of America, with address at 72 Camp Road, Gerrards Cross SL9 7PB, United Kingdom.

The Sole Shareholder resolves to appoint as B managers of the Company with effect as of March 13, 2008 for an unlimited period:

- Frank Walenta, company manager, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Bart Zech, company manager, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to record that as a consequence of the above appointment, the board of managers of the Company is now composed of Ashley Abdo and Michael Brandt as A managers and Frank Walenta and Bart Zech, as B managers.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members, including one B manager, are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lineage Holdings, LLC, une société de droit de L'Etat du Delaware, ayant son siege social au 2711 Centervill Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amerique, inscrite auprès des services du Secrétaire d'Etats du Delaware sous le numéro 071222005 (l'Associé Unique), ici représentée par M. Frank Walenta, Juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Lineage Holdings, LLC, est l'associé unique de EM Holdings (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le n° 1110 en date du 6 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 janvier 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). La Société est enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le n° B 126.356;

- le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40,000) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Vincotech Holdings S. à r.l.».

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de «Vincotech Holdings S. à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer avec effet immédiat de leur mandat de gérant de la Société:

- Rainer Sendrowski, gérant de sociétés, né à Ottobeuren, Allemagne, le 13 mai 1957, dont l'adresse est au 1 Finsinger Feld, 85521 Ottobrunn, Allemagne;
- Joubran N. Awad, gérant de sociétés, né en Israël, le 6 août 1972, dont l'adresse est au 877 Chattanooga Avenue, Pacific Palisades, CA 90272, Etats-Unis d'Amérique, et
- Andrew P. Freedman, gérant de sociétés, né à New York City, Etats-Unis d'Amérique le 26 juin 1962, dont l'adresse est au 8923 Little Raven Trl, Longmont, CO 80503, Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants, les gérants A et les gérants B.

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant A de la Société avec effet au 13 mars 2008 et pour une durée illimitée:

- Ashley Abdo, gérant de sociétés, né à la Nouvelle Orléans, États-Unis d'Amérique, le 22 septembre 1964, dont l'adresse est Alte Landstrasse 39a, CH-8700 Küsnacht - ZH, Suisse;
- Michael Brandt, gérant de sociétés, né à Dover, États-Unis d'Amérique, le 13 septembre 1962, dont l'adresse est au 72 Camp Road, Gerrards Cross SL9 7PB, Royaume-Uni.

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant B de la Société avec effet au 13 mars 2008 et pour une durée illimitée:

- Frank Walenta, gérant de sociétés, dont l'adresse est eu 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Bart Zech, gérant de sociétés, dont l'adresse est eu 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

L'Associé Unique décide d'enregistrer, en raison des nominations ainsi faites, que le conseil de gérance est composé désormais de Ashley Abdo et Michael Brandt comme gérants de classe A et de Frank Walenta et Bart Zech, comme gérants de classe B.

Quatrième résolution

E conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité de ses membres, incluant un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, LAC/2008/12080. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046721/5770/190.

(080051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Floralize Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.752.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et

2) Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare,

associés de la société FLORALIZE SARL (anciennement S.C.I.), établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.752, constituée suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 703 du 8 juillet 2004, modifiée suivant acte du notaire instrumentant du 6 février 2008, non encore publié au dit Mémorial C Les comparants prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Ils décident de faire un ajout à l'objet social de la société, et par conséquent de créer un second alinéa à l'article 3 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 3. second alinéa.** La société pourra également octroyer un soutien financier à tous tiers, y compris à ses associés, notamment par l'octroi de prêts ou de cautionnements réels ou personnels."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. AKDIME, M. AKDIME, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 mars 2008. REM 2008/422. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008046738/218/32.

(080051580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Europ Infos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.202.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue en date du 3 mars 2008

L'Assemblée Générale décide:

a. d'acter la démission de Monsieur Dominique Léonard de sa fonction de gérant de la société.

b. de nommer un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 à savoir Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Delphine Goergen

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Signature

Référence de publication: 2008046714/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

W & W Asset Management AG, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.222.

En date du 19 mars 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de réélire: M. Dr. Bernhard KÜHN

Wüstenrot & Württembergische, W & W Asset Management GmbH

Königsstrasse 38, D-70173 Stuttgart

M. Harmut RÖDIGER

Mercuria Services S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

M. Berthold GARBAS

Wüstenrot & Württembergische, W & W Asset Management GmbH

Königstraße 38, D-70173 Stuttgart

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009;

- de renommer: Dr. Wollert - Dr. Elmendorff Sàrl

560, rue de Neudorf L-2220 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour W & W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG, Aktiengesellschaft

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2008046712/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Aerium Antwerp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.869.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- RETAIL ESTATES S.A., a Belgian société anonyme with its registered office in B- 1740 Ternat, Industrielaan 6, of which the corporate number (numéro d'entreprise) is 0434 797 847; and

- NITHOSA 1 S.A., a Belgian société anonyme with its registered office in B-1740 Ternat, Industrielaan 6, of which the corporate number (numéro d'entreprise) is 0471 646 068,

both here represented by Mrs Maaïke Dubois, residing professionally in B-1740 Ternat, Industrielaan 6, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing persons, acting in her here hereabove stated capacities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, having declared acting in their capacity as sole shareholders (the "Shareholders") of AERIUM ANTWERP S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée),

having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.869 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary on the 16th day of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1101 of 7th day of June 2006 and amended twice by deed of the undersigned notary on 24th day of May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1642 on 30th day of August 2006 and on 30th day of January 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 722 dated 26th day of April 2007, have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders decide to approve the Company's closing balance sheet as at December 31, 2007 together with an attestation issued by the Company's management concerning the Company's financial situation from January 1, 2008 to March 28, 2008, after having been initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing persons, acting in her here hereabove stated capacities, and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholders decide, under the condition precedent of the confirmation of the appointment of the managers of the Company under Belgian law, to accept the resignation of the managers and to grant them full discharge for their duties until today.

Third resolution

Pursuant to article 199 of the law of August 10, 1915, as amended, the Shareholders decide to transfer the statutory registered and administrative office of the company from 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to B-1740 Ternat, Industrielaan 6 as well as all the Company's assets and liabilities and to request to strike off of Company from the Luxembourg trade and companies register.

The company shall adopt the Belgian nationality, with corporate continuance, both on legal and tax view points.

Fourth resolution

The Shareholders decide to adapt the company's articles of incorporation to the Belgian law, to adopt the legal form of a s. p. r. l. / b.v.b.a. under Belgian law and in particular to change the denomination into "AERIUM ANTWERP S.p.r.l."

The Shareholders decide to adopt the new articles of association in Dutch, of which the French version is attached herewith.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- RETAIL ESTATES S.A., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B - 1740 Ternat, Industrielaan 6, dont le numéro d'entreprise est 0434 797 847; et

- NITHOSA 1 S.A., une société anonyme de droit belge, avec siège social à B - 1740 Ternat, Industrielaan 6, dont le numéro d'entreprise est 0471 646 068,

toutes deux ici représentées par Madame Maaïke Dubois, demeurant professionnellement à B-1740 Ternat, Industrielaan 6, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'elle agit, et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarant agir en leur qualité de seuls associés (les «Associés») de AERIUM ANTWERP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.869 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.101 en date du 7 juin

2006 et modifié deux fois par acte dudit notaire en date du 24 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1642 du 30 août 2006 et en date du 30 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 722 du 26 avril 2007, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent le bilan de clôture de la société arrêté au 31 décembre 2007, lequel bilan ainsi qu'une attestation de la gérance de la Société relative à la situation financière de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 28 mars 2008, après avoir été signés ne varietur par la mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'elle agit, et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

Sous condition suspensive de la confirmation de la nomination des gérants dans la Société sous droit belge, les associés acceptent la démission des gérants et leur accordent pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à B-1740 Ternat, Industrielaan 6 ainsi que l'universalité de ses actifs et passifs et de demander la radiation de la société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité belge sans que ce transfert de siège social ne donne lieu, légalement ou fiscalement à la constitution d'une nouvelle société.

Quatrième résolution

Les associés décident d'adapter les statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation belge, d'adopter la forme d'une s.p.r.l./b.v.b.a. aux termes du droit belge et notamment de changer la dénomination sociale en «AERIUM ANTWERP S.p.r.l.»

Les associés décident d'adopter les nouveaux statuts en néerlandais, dont le texte avec traduction libre en français est annexé au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dubois, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 mars 2008, LAC/2008/13044. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046745/202/115.

(080051435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.382.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046716/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2008

En date du 14 mars 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de Mr Patrick Zurstrassen jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr James Pope et Mr Clive Mace Gilchrist jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008046711/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Paepeweg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.954.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, ci-après «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PAEPEWEG HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 131.954, constituée le 26 juillet 2007 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2401 du 24 octobre 2007;

ci-après la «société absorbante»

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration suivant les décisions prises en date du 11 décembre 2007 dont un extrait, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

A) Projet de fusion

Un projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de deux sociétés anonymes luxembourgeoises: de première part PAEPEWEG HOLDING S.A., ayant son siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, société absorbante, et de seconde part PAPEWEG HOLDING S.A., ayant son siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, société absorbée, avec prise d'effet de la fusion d'un point de vue comptable au 1^{er} août 2007, date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2479 du 02 novembre 2007.

B) Constatation de la fusion effective

Considérant le fait que PAEPEWEG HOLDING S.A. est propriétaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote émis par PAPEWEG HOLDING S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents suivants:

- a) le projet de fusion;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai d'un mois s'est écoulé sans que les actionnaires des sociétés qui fusionnent n'aient requis la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

Déclare la fusion réalisée et effective.

C) Dispositions diverses

En conséquence et en outre:

- a) Il est donné pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.
- b) Tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée auprès du Registre de Commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.
- c) Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, étant acquis que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

D) Déclaration notariale

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2007, Relation LAC/2007/40869. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

John ELVINGER.

Référence de publication: 2008046751/211/68.

(080051487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

AGT Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.410.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 novembre 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs actuels et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

Messieurs Serge Tabery, Grégory Guissard et Dominique Léonard.

- Le Commissaire aux Comptes est Vainker & Associates Sàrl.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046715/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Sapia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.

R.C.S. Luxembourg B 114.419.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre KREINS, employé privé, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.

2.- Madame Josée NILLES épouse KREINS, employée privée, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 mars 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SAPIA S.à r.l., avec siège social à L-5424 Gostingen, 11a, rue du Relais, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.419 (NIN 2006 2404 354).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 du 18 mai 2006.

Que le capital social de ladite société s'élève actuellement au montant douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-), réparties comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Pierre KREINS, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Josée NILLES, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion de ses propres immeubles ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de nommer comme gérante dans la branche agence et promotion immobilière pour une durée indéterminée:

Madame Josée NILLES épouse KREINS, employée privée, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.
Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée pour toutes les autres opérations de l'objet social:
Monsieur Pierre KREINS, employé privé, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.
Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle dans sa branche respective.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2008, Relation: ECH/2008/374. — Reçu douze Euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008046717/201/62.

(080051413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Fel Partners Wuppertal, Société à responsabilité limitée,
(anc. GSS III Partners Wuppertal S.à.r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.967.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée "GSS III PARTNERS WUPPERTAL S.à.r.l.", ayant son siège social à Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°100.967, constituée par le notaire Joseph ELVINGER en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial C n° 747 du 21 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Pascal AERTS, cadre financier, demeurant à Paris, 30, avenue Kleber.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Antonietta CORDARO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, bld Joseph II.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Pascal AERTS, prénommé.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 12.500 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Constatation de la cession de 474 parts sociales de la société, à un nouvel associé, "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815;

2. Modification de la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS WUPPERTAL Sàrl et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Transfert du siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Démissions et Nominations statutaires.

5. Divers

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que, suite à un transfert de parts sociales, la société néerlandaise dénommée "GSS III SOVIET BV" avec siège social à NL 1014 BA Amsterdam, 37 Kabelweg, inscrite à la Kamer van Koophandel d'Amsterdam sous le numéro 34230950,

a cédé les 474 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la société "GSS III PARTNERS WUPPERTAL S.à r.l." à la société "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815.

Les associés déclarent accepter cette cession au nom de la société et dispense le cessionnaire de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

L'assemblée constate, suite à la cession de parts qui précède, que les 500 parts sociales représentatives du capital social de la société GSS III PARTNERS WUPPERTAL S.à r.l. sont désormais souscrites comme suit:

- 474 parts sociales par "Foncière Europe Logistique";
- 26 parts sociales par "GSS III HOLDING, GmbH & Co. VERWALTUNGS KG".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS WUPPERTAL, et modifie en conséquence l'article 2 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. The Company's name is "FEL PARTNERS WUPPERTAL".

Art. 2. La société prend la dénomination sociale de "FEL PARTNERS WUPPERTAL".

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

The Company has its registered office in L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Traduction française:

Le siege social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Quatrième résolution

L'associée unique ratifie, pour autant que de besoin, les nominations des actuels gérants de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AERTS, A. CORDARO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6544. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046742/208/81.

(080051247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008

En date du 17 mars 2008, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de Mr Steven Andrew Blakey en tant qu'administrateur en date du 11 mai 2007.
- de ratifier la cooptation de Mr Jürgen Meisch en tant qu'administrateur avec effet au 11 mai 2007, en remplacement de Mr Steven Andrew Blakey, démissionnaire.
- de renouveler le mandat d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de Mr James Pope jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr Patrick Zurstrassen, Mr Clive Mace Gilchrist, Mr Scott Edel, Mr Alfonso De Maqua, Mr Jürgen Meisch et Mr Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008046709/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07133. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

A l'attention du Conseil d'Administration d'European Carbon Fund

c/o CACEIS Bank Luxembourg

5, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Affligem, le 17 février 2008

Par la présente, je soussigné, Stany Schrans, vous informe de ma démission en qualité d'Administrateur d'European Carbon Fund, avec effet immédiat.

Stany Schrans.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2008046710/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 janvier 2008 a décidé:

- de nommer:

Monsieur Norbert BECKER

ATOZ S.A., Aerogolf Centre Building Block B, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg

en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Dr. Martin Schütte avec effet au 31 janvier 2008

- de renouveler les mandats de:

Mme Annemaire ARENS

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Mirko DIETZ

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Benoît FOURNELLE

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Thomas RÖLVER

H.C.M. Capital Management AG, Denninger Strasse 130, D-81927 München

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG
en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour 1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008046713/1126/34.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée,
(anc. GSS III Partners Duisberg S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

L'an deux mil huit, le sept février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit français dénommée "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815,

ici représentée par Madame Antonietta CORDARO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II,

en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008 jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée dénommée "GSS III PARTNERS DUISBERG S.à r.l." établie et ayant son siège social au 6b, route de Trèves à Senningerberg.

La société comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la susdite société à responsabilité limitée dénommée "GSS III PARTNERS DUISBERG S.à r.l." établie et ayant son siège social à Senningerberg, ci-après nommée la "Société",

a été constituée le 14 mai 2004 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 745 du 21 juillet 2004, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C n° 956 du 16 mai 2006.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 2.057.325, représenté par 82.293 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Constatation de la cession des 82.293 parts sociales représentatives du capital social de la société à un nouvel associé, "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815;

2. Modification de la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS DUISBERG Sàrl et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Transfert du siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Démissions et Nominations statutaires.

5. Divers

L'associée unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate que, suite à un transfert de parts sociales, la société néerlandaise dénommée "GSS III SOVIET BV" avec siège social à NL 1014 BA Amsterdam, 37 Kabelweg, inscrite à la Kamer van Koophandel d'Amsterdam sous le numéro 34230950,

a cédé ses 82.293 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société "GSS III PARTNERS DUISBERG S.à r.l." à la société "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815.

L'associé déclare que la cession de parts sociales susmentionnée a été dûment notifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare accepter ladite cession au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée "GSS III PARTNERS DUISBERG S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS DUISBERG, et modifie en conséquence l'article 2 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. The Company's name is "FEL PARTNERS DUISBERG".

Art. 2. La société prend la dénomination sociale de FEL PARTNERS DUISBERG".

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

The Company has its registered office in L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Traduction française:

Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Quatrième résolution

L'associée unique ratifie, pour autant que de besoin, les nominations des actuels gérants de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. CORDARO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6543. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046740/208/79.

(080051244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 28 mars 2008, que:

1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri,
- Monsieur Ilkka Suominen,
- Monsieur Juha Hellgren,

2. Le mandat du Commissaire a également été renouvelé pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046708/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.514.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008046765/5770/12.

(080051022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Fel Partners (Duisberg GP), Société à responsabilité limitée,
(anc. GSS III Partners (Duisberg GP) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.969.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit français dénommée "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815,

ici représentée par Madame Antonietta CORDARO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II,

en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008 jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée dénommée "GSS III PARTNERS (DUISBERG GP) S.à r.l." établie et ayant son siège social au 6b, route de Trèves à Senningerberg.

La société comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la susdite société à responsabilité limitée dénommée "GSS III PARTNERS (DUISBERG GP) S.à r.l." établie et ayant son siège social à Senningerberg, ci-après nommée la "Société",

a été constituée le 14 mai 2004 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n ° 749 du 21 juillet 2004, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 16 janvier 2006, publié au Mémorial C n ° 1010 du 23 mai 2006.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 62.500, représenté par 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Constatation de la cession des 2500 parts sociales représentatives du capital social de la société à un nouvel associé, "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815;

2. Modification de la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS (DUISBERG GP) Sàrl et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Transfert du siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Démissions et Nominations statutaires.

5. Divers

L'associée unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate que, suite à un transfert de parts sociales, la société néerlandaise dénommée "GSS III SOVIET BV" avec siège social à NL 1014 BA Amsterdam, 37 Kabelweg, inscrite à la Kamer van Koophandel d'Amsterdam sous le numéro 34230950,

a cédé ses 2500 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société "GSS III PARTNERS (DUISBERG GP) S.à r.l." à la société "Foncière Europe Logistique", une société en commandite par actions de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 30, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 150 815.

L'associé déclare que la cession de parts sociales susmentionnée a été dûment notifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare accepter ladite cession au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée "GSS III PARTNERS (DUISBERG GP) S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en FEL PARTNERS (DUISBERG GP), et modifie en conséquence l'article 2 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. The Company's name is "FEL PARTNERS (DUISBERG GP)".

Art. 2. La société prend la dénomination sociale de FEL PARTNERS (DUISBERG GP)".

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

The Company has its registered office in L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Traduction française:

Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 30, bld Joseph II.

Quatrième résolution

L'associée unique ratifie, pour autant que de besoin, les nominations des actuels gérants de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. CORDARO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6542. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046741/208/80.

(080051245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Tele2 International Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.286.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047218/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01381. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047217/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01376. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Marven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047226/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08317. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.473.250,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.150.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046162/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.
